

# PREFECTURE de la SEINE – MARITIME

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

## Commune du Havre



**Projet présenté par L'établissement public d'état**

**HAROPA DT Le Havre**

**Demande d'autorisation environnementale**

**en vue d'exploiter 3 formes de radoub**

## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Décision du Tribunal administratif de Rouen du 10 octobre 2022

Affaire n° E22000081/76

Arrêté préfectoral du 28 octobre 2022

**Enquête publique du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus**

A Harfleur le 10 janvier 2023 - Le commissaire-enquêteur

Jean-Marc VIRON



## Objet et déroulement de l'enquête publique

Par arrêté de la préfecture de Seine-Maritime en date 28 octobre 2022 une enquête publique est prescrite relative au dossier de demande d'autorisation environnementale déposée le 26 octobre 2020 par HAROPA DT Le Havre en vue d'exploiter 3 formes de radoub sur le territoire de la commune du Havre

L'enquête publique est ouverte du **lundi 5 décembre 2022 à 9h00** au **vendredi 6 janvier 2023 à 17h00** inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs.

La mairie du Havre située 517, place de l'Hôtel de Ville est désignée comme siège et lieu unique de l'enquête.

4 permanences physiques du commissaire enquêteur se sont tenues en mairie du Havre aux jours et horaires suivants :

Lundi 5 décembre 2022	de 9h00 à 12h00 (ouverture)
Samedi 17 décembre 2022	de 9h00 à 12h00
Mardi 20 décembre 2022	de 15h00 à 18h00
Vendredi 6 janvier 2023	de 14h00 à 17h00 (clôture)

Les publications dans la presse ont été les suivantes :

1<sup>ER</sup> avis : Paris Normandie du 15 novembre et Courrier Cauchois du 18 novembre 2022

2eme avis : Paris Normandie du 6 décembre et Courrier Cauchois du 9 décembre 2022

## Observations recueillies pendant l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et propositions pouvaient être déposées par le public :

- Sur le registre dématérialisé
- Sur le registre papier disponible en mairie du Havre
- Par courrier électronique à : [haropaportdtlehavre@enquetepublique.net](mailto:haropaportdtlehavre@enquetepublique.net)
- Par courrier à la mairie du Havre adressé à *M. le commissaire enquêteur – enquête publique Haropa port.*

## Bilan des observations du public

Lors des 4 permanences qui se sont tenues dans la mairie du havre, le commissaire enquêteur n'a reçu aucune visite.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre d'enquête ni pendant ni en dehors des permanences.

Aucune observation n'a été déposée sur le registre dématérialisé.

Aucun courrier n'a été adressé à l'attention du commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête.

Harfleur Le 10 janvier 2023



Jean-Marc VIRON